

DÉBUT 2012, POURSUIVONS LA LUTTE !

Il faut bien le dire, à l'AEFE le combat mené par le SNES et une grande majorité de collègues a payé ! Ce mois de janvier 2012 marque l'aboutissement d'une demande d'ajustement annuel de l'ISVL que le SNES revendiquait depuis plusieurs années sur le modèle de ce qui se fait certaines années au MAE pour les indemnités de résidence. Cependant même si l'enveloppe ISVL a augmenté de 2,4 millions d'euros, cela ne doit pas nous faire oublier que le processus promis n'est pas arrivé à son terme et que ces mesures sont financées uniquement par les établissements.

Sans compter les promesses non tenues sur le forfait majoration familiale ou sur la rémunération pendant les congés maladie.

Ne nous endormons pas sur notre succès. Il est important mais il est incomplet !

*Ce ne sont pas seulement des mesures isolées que le SNES demande mais **c'est un changement de politique pour les établissements publics**. Il faut en finir avec l'autofinancement qui ponctionne les usagers et qui permet d'utiliser la soi disant performance comme outil de gestion d'une caricature de politique des personnels. **Ce qui se passe à l'Institut Français d'Athènes est édifiant !** Le MAE veut supprimer tous les CDI pour n'employer que des contractuels ou les CDI transformés en travailleurs indépendants. Vous avez dit loi Sauvadet ? Circulez, l'IFA n'est pas concernée ! Vous avez dit réduction de la précarité dans les services publics M. Sarkozy ? L'EPIC « Institut Français » un progrès M. Kouchner !*

Et à l'éducation nationale le projet de décret sur l'évaluation est toujours à l'ordre du jour. Le SGEN entend négocier seul quelques aménagements sans remettre en cause l'évaluation par le seul chef d'établissement !

Pour un changement de politique en France et à l'étranger, pour des mesures concrètes et rapides sur les rémunérations et les emplois, le SNES, le SNUEP et le SNEP appellent à la grève le 31 janvier 2012.

Paris, le 6 janvier 2011

SOMMAIRE

1. Engagements tenus pour les modifications d'urgence d'ISVL à l'arrêté de janvier. Vigilance de mise pour les personnels concernant plusieurs pays, ainsi que pour le chantier à venir de la « refonte » de cette indemnité
2. Bilan de la grève du 15 décembre et suite de l'action
3. Le MEN retire du comité technique ministériel un texte mal préparé sur la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française
4. Institut français d'Athènes
5. Le SNES sur le terrain : stage SNES Europe à Rome
6. Campagne de recrutement des résidents – rentrée 2012
7. Carrière : hors classe, liste d'aptitude, préparer vos dossiers, contrôlez votre avis hiérarchique



H.D.F.
 INFO
 N° 6

Secteur hors de France
 téléphone : 33 1 40 63 29 41
 télécopie : 33 1 40 63 28 31
 site : <http://www.hdf.snes.edu>
 courriel : hdf@snes.edu

1. Engagements tenus pour les modifications d'urgence d'ISVL à l'arrêté de janvier. Vigilance de mise pour les personnels concernant plusieurs pays, ainsi que pour le chantier à venir de la « refonte » de cette indemnité

L'arrêté du 27 décembre 2011 sur les niveaux d'ISVL, applicable au 01 janvier 2012 est paru. Dans l'ensemble, l'AEFE a suivi les engagements de revalorisations tels que présentés à la réunion du 14.12.11. Comme nous l'avons écrit, des ajustements ont eu lieu entre la première proposition et cette publication, notamment sur la baisse conséquente qui était prévue pour Royaume Uni-Londres, ramenée à une variation nulle en janvier 2012. Plusieurs points :

- Ces variations d'ISVL incluent le dépassement à hauteur de 2,4M€ de l'enveloppe.
- cet arrêté est néanmoins basé sur l'ancien calcul pour l'ISVL et concerne les cas « les plus aigus et urgents », comme confirmés à la réunion interministérielle du 25.11.2011. Des liens sont donc à établir avec les variations d'indemnité de résidence (IR) publiés à l'arrêté du 19.12.11. Plusieurs baisses d'IR n'ont pas été répercutées sur les ISVL, dont certaines ont été a contrario fortement revalorisées comme la nécessité l'imposait. **Par contre, dans plusieurs zones** telles qu'en Afrique du Sud, Autriche, Bénin, Corée, Croatie, Danemark, Inde, Israël, Italie, Jérusalem, Lituanie, Maurice, Ouganda, Roumanie, Russie, Slovaquie ou Suède, **l'AEFE a appliqué la baisse d'IR plus ou moins strictement.**

Si l'on va dans le détail, on distingue plusieurs tendances:

- les zones Chili, Bolivie Guatemala, Kenya, Mali, Panama, Pérou, Portugal voient des revalorisations supérieures ou égales à 50%. Dans ce groupe, des pays avaient déjà été augmentés, plus faiblement, comme c'est le cas au Mali. **A noter les conséquences d'une action syndicale menée par le SNES au Chili, en Bolivie ou au Portugal, ce dernier pays comptant historiquement parmi les ISVL les plus basses depuis 2002.**
- les revalorisations supérieures à 20 % (pourcentage de variation d'ISVL) : Algérie, Australie, Bolivie, Cameroun, Chili, Costa Rica, Cuba Espagne, République Dominicaine, Equateur, Guatemala, Honduras, Hongrie, Kenya, Madagascar, Mali, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Slovénie, Tunisie, Uruguay. Ce groupe est important aussi parce qu'il compte deux pays à plus forte masse salariale (**Espagne, Madagascar**) qui **se sont très fortement mobilisés et ont arraché**, au conseil d'administration de mai dernier, l'engagement d'une « attention particulière » de la part du Président du CA, le tout **au prix d'une action syndicale forte et sur la longueur**. Le groupe comprend également des **pays d'Amérique latine**, mis en avant de longue date par le SNES comme connaissant des difficultés et dont certains ont également mené une action syndicale soutenue et décisive.
- Les revalorisations entre 10 et 20% : Brésil, Canada Calgary, Salvador, Gabon, Gambie, Mauritanie, RDC, République Tchèque, Serbie.
- Les revalorisation entre 2 et 9% : Argentine, Bangladesh, Cambodge, Canada (Montréal, Québec, Toronto, Chine, Hong Kong, Colombie, Djibouti, Egypte, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Iran, Liban, Maroc, Niger, Nigeria, Norvège, Philippines, Qatar, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe.

Dans le même temps, l'administration a appliqué quelques baisses. C'est le cas en Afrique du Sud, Autriche, Bulgarie, Corée, Croatie, Danemark; alors qu'un certain nombre de pays sont à variation nulle ou très faible (hausse comme baisse): Allemagne, Belgique, Burkina Faso, République Centrafricaine, Congo, Emirats Arabes Unis, Finlande, Grèce, Japon, Laos, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Jérusalem, Lituanie, Malaisie, Oman, RU Londres, Syrie, Tchad, Turquie, Zambie.

Nous l'avons dit, **l'action syndicale et la grève ont été les éléments déclencheurs de cette avancée dans le réseau AEFE**. Cet arrêté est une première étape qui traduit des mesures d'urgence et toutes les revendications des sections, telles que relayées ces derniers mois par le SNES hors de France, ne sont pas traduites dans les faits, ou le sont à une hauteur moindre. Pour ces sections, il sera donc essentiel de maintenir une pression accrue pour faire aboutir les revendications, en gardant à l'esprit que les pays à plus forte masse salariale (nombre important de personnels résidents) doivent redoubler de détermination pour mener à terme les dossier ISVL.

Pour tous, il convient maintenant d'être très attentif au déroulement de la suite du dossier sur la question de la refonte de l'ISVL. Le SNES hors de France veillera à ce que les engagements de la réunion interministérielle à ce sujet (« réalisation d'une réforme complète et juste de cette indemnité sur le fondement d'une étude qui devra être lancée dans les meilleurs délais ») soient également tenus, sur la base d'un dialogue entre l'AEFE et les organisations syndicales élues dans les instances. **Pour conclure, il s'agit d'une première victoire d'étape à mettre à l'actif de la détermination des personnels et de l'action syndicale, avec le SNES-FSU. Pour continuer le combat sur la base indemnitaire, sur la défense des**

postes ou l'opposition à la réforme Chatel sur l'évaluation, syndiquez-vous ou renouvez votre adhésion au SNES-FSU dès cette rentrée de janvier 2012.

2. Bilan de la grève du 15 décembre et suite de l'action

Le tableau ci-dessous indique les pourcentages de grévistes du 15 décembre pour les établissements qui nous ont transmis les chiffres et là où il y avait au moins un gréviste. Ces chiffres montrent que la grève a été très suivie dans beaucoup d'établissements malgré les grèves précédentes sur l'ISVL.

D'ailleurs les collègues ne s'y sont pas trompés ! Ils ont fait grève pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation mais aussi pour l'augmentation de leurs ISVL, l'augmentation du forfait de l'avantage familial et la modification du décret 2002-22 sur le congé maladie.

Nous ne pouvons pas nous arrêter là ! Le projet de décret n'a toujours pas été retiré. De soit disant modifications sont censées satisfaire le SGEN et lui permettre d'engager une négociation (bonjour la démocratie sociale !) dans laquelle il ne remet pas en cause l'évaluation par le seul chef d'établissement. Pour le SNES, il ne peut y avoir de négociation sur cette base.

Le SNES, le SNUEP et le SNEP appellent à une grève et une manifestation nationale le 31 janvier pour le retrait du projet sur l'évaluation mais pour dénoncer les suppressions de postes massives qui touchent toutes les académies en France. Les COM sont évidemment concernés par ce mouvement, c'est dire la Polynésie, St Pierre et Miquelon et Mayotte puisque les autres sont en vacances.

Pour HDF, nous vous proposons de participer à la grève du 31 janvier pour exiger le retrait du projet sur l'évaluation mais aussi pour rappeler au MAE et à l'AEFE que malgré les mesures d'urgence sur l'ISVL avec effet en janvier, il y a urgence à aboutir sur le mécanisme futur de mise à niveau de l'ISVL et les enveloppes qui seront dégagées pour 2013 et 2014, sur l'augmentation du forfait de l'avantage familial et la sortie du décret mettant fin à l'abattement pendant le congé maladie.

Bilan de la grève du 15 décembre 2012

PAYS	ETABLISSEMENT	%
AFRIQUE DU SUD	Lycée J. Verne	33 %
ALLEMAGNE	Berlin	35 % résidents 25 % RL
ALLEMAGNE	Francfort	100 % expatriés 42 % résidents 29 % RL Total : 48 %
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	20 % résidents 100 % RL
ALLEMAGNE	Hambourg	56 %
ALLEMAGNE	Munich	80 % résidents 37,5 % RL
ALLEMAGNE	LFA Sarrebruck	52 % résid 13 % RL
BELGIQUE	Lycée Jean Monnet	32.9 %
BRESIL	Brazilia	50 % expatriés 80 % résidents
BURKINA FASO	LF st Exupéry Ouaga	12,5 % expatriés 42,85 % résidents
CAMEROUN	Dominique Savio Douala	84 %
CANADA	Marie de France	28,6 % expatriés 46,4 % résidents
CANADA	Stanislas	30 % expatriés 20 % résidents
CANADA	Toronto	1 gréviste
CENTRAFRQIUE	LF Charles de Gaulle	100 % expatriés 50 % résidents
CHINE	LF de Pékin	100 % expatriés 28 % résidents 4 grévistes RL

COLOMBIE	Bogota	50 % expat 57 % résid 66 % RL primaire 3 % RL secondaire
CONGO DEMOCRA	Lycée Descartes .Kinshasa	31 %
CONGO	Brazzaville	86 % résidents
DANEMARK	Lycée Prins Henrik	55 %
EMIRATS ARABES UNIS	Lycée Massignon Lycée G. Pompidou Dubai	13,33 % résidents
ESPAGNE	Alicante	85 %
ESPAGNE	Bilbao	79 % résidents
ESPAGNE	LF Barcelone	60 % résidents
ESPAGNE	LF Malaga	50 %
ESPAGNE	LF Valence	56 % résidents
ETHIOPIE	Lycée Guebre Mariam	43 % expatriés 47 % résidents Total 46 %
GABON	Libreville	43 % expatriés 50 % résidents Total 49 %
GRECE	lycée franco hellénique Eugène Delacroix	50 % expatriés 57 % résidents
GUATEMALA	LF Jules Verne	67 % expatriés 87,5 % résidents
HONGRIE	LF Budapest	100 % expat 85 % résid
INDE	LF Pondichéry	17 % expat 81 % résid 9 % RL
ITALIE	Lycée Chateaubriand Rome	50 % expatriés 65 % résidents 20 % RL
MALAISIE	LF Kuala Lumpur	88 %
MALI	Ly Liberté Bamako	40 % expatriés 45 % résidents 16,7 % RL
MAROC	Paul Gauguin Agadir	
MAROC	Collège Anatole France de Casablanca	33,33 % expat 57 % résid 66 % RL primaire 3 % RL secondaire
MAROC	LF. Lyautey Casablanca	22,22 % expat 51,59 % résid 19,44 RL Total 37,46 %
MAROC	Clg H. de Balzac de Kénitra	100 % expat 83,3 % résid 12,5 % RL
MAROC	Lyc Victor Hugo Marrakech	40 % expat 63 % résidents 13,5 % locaux
MAROC	Ly Paul Valéry Meknès	66,7 % expatriés 44,4 % résidents 30 % RL
MAROC	Lycée Descartes Rabat	10 % expatriés 26 % résidents
MAURICE (île)	Lycée La Bourdonnais	16 % expat 40 % résid

MAURICE (Ile)	Lycée des Mascareignes	33 % expatriés 21 % résidents
MAURITANIE	Lycée T Monod	37,5 % expatriés 57 % résidents 8 % RL
MEXIQUE	Lycée franco-mexicain	39 %
NORVEGE	LF René Cassin	75 %
PARAGUAY	LF Marcel Pagnol Asunsion	40 % résidents
PORTUGAL	Lisbonne	40 % résidents 100 % expat
PORTUGAL	Porto	53,8 % résidents
REP DOMINICAINE		100 % secondaire
REP TCHEQUE	Lycée français Prague	42 % résidents 17,5 % RL
RUSSIE	Moscou	60 % secondaire 50 % expatriés 66,5 % résidents
SENEGAL	Dakar	33,33 % expatriés 41,67 % résidents 17,24 % RL
TOGO	Lomé	33 % expatriés 70 % résidents 9 % RL
TUNISIE	La Marsa	71 % expatriés 54 % Résidents 35 % RL
URUGUAY	LY Supervielle Montevideo	55,55 % résidents

3. Le MEN retire du comité technique ministériel un texte mal préparé sur la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française

Début décembre le MEN transmettait au SNES un projet de décret modifiant les modalités de gestion des personnels titulaires de l'Education mis à disposition de la Polynésie et de la Nouvelle Calédonie en vue d'un examen prévu le 16 décembre par le comité technique ministériel fraîchement élu. Ce texte était rendu nécessaire par le changement de situation administrative des personnels en Nouvelle Calédonie. En effet ceux ci étaient tous mis à disposition du gouvernement calédonien dès le 1 janvier 2012 suite au transfert de compétences du secondaire et ce conformément à la loi organique. Pour maintenir la situation actuelle de gestion de carrière des collègues en Nouvelle Calédonie dans des commissions paritaires locales, il fallait donc faire une exception au décret sur la mise à disposition qui prévoit une gestion ministérielle des collègues appartenant aux corps de l'Education (certifiés, agrégés, etc.) et modifier en conséquence les décrets statutaires. Mais le MEN dans son élan a voulu traiter en même temps les collègues de Polynésie en s'arc-boutant sur le fait qu'ils étaient eux aussi mis à disposition.

Le SNES a considéré dès le départ qu'il était erroné de vouloir associer dans un même décret une modification de la gestion des personnels pour deux contextes aussi différents du point de vue réglementaire et législatif que ceux de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie.

En effet si les titulaires de l'Education Nationale travaillant dans ces deux pays d'outre mer sont désormais dans la même situation administrative de mise à disposition, la nature de celle ci est différente en Nouvelle Calédonie où elle est issue de la loi organique de celle de la Polynésie où elle relève du décret de mise à disposition ordinaire.

Par ailleurs les compétences que le MEN souhaiterait transférer par ce décret au Vice-recteur de Polynésie auraient pu entrer en conflit avec celles du Ministre polynésien de l'Education qui dispose d'un pouvoir d'appréciation sur les personnels pour tout ce qui relève de la manière de servir, pouvoir qui lui est conféré par la convention Etat-Territoire de 2007. Si ce décret était devenu réalité, la gestion ministérielle des personnels en Polynésie pour les opérations d'avancement, de passage à la hors classe et de changement de corps serait passée sous la compétence du Vice-Recteur. La notation administrative qui fait l'objet d'un examen par la commission consultative paritaire rattaché auprès du Ministre polynésien aurait été examinée en seconde

instance par une CAP rattachée auprès du Vice-Recteur. Connaissant la situation conflictuelle entre le VR et le Ministre polynésien, le SNES avait tout lieu de croire que ce texte ne ferait que jeter de l'huile sur le feu et de surcroît contribuerait à développer l'arbitraire tout cela au détriment des collègues et d'eux seuls.

Mais bien lui en a pris, le MEN a retiré ce texte après avoir constaté qu'il existait une convention Etat-Territoire issue de la loi organique de 2004 et qu'il n'était donc pas en son pouvoir de faire passer un décret qui aurait remis en cause certaines dispositions de ladite convention. Il était temps ! Par ailleurs, l'ignorance de cette convention de la part du MEN explique peut être aussi pourquoi dans le BO sur le recrutement en Polynésie, l'administration centrale a décidé de faire transiter les candidatures par le Vice-Recteur au lieu de les envoyer toutes à la Direction des Enseignements secondaires comme le prévoit explicitement la Convention.

Toujours est-il que le texte a été retiré. De ce fait les personnels de Nouvelle Calédonie seront donc pour l'instant gérés au niveau de la centrale pour ce qui concerne les opérations de gestion telles que l'avancement, le Hors classe etc. En revanche ceux de la Polynésie française restent dans le giron du 29^{ème} rectorat ce dont le SNES en peut que se réjouir.

4. Institut français d'Athènes

Le MAE veut faire le ménage à l'Institut Français d'Athènes. Ce n'est pas moins que 15 personnels dont les emplois sont menacés de disparition en 2012 ou peu après. Par exemple en 2013, il ne resterait plus aucun permanent (CDI) pour le secteur enseignement français à l'IFA. Il n'y aurait plus que des vacataires. C'est cela le progrès social au MAE !

Mais les seigneurs ont quand même des largesses pour le peuple ! Ils proposent royalement des indemnités de licenciement qui peuvent paraître grasses mais qui ne pèseront pas lourd face aux retraites grecques.

Tous les personnels admissibles à la retraite verraient leurs postes supprimés. L'IFA utilise même la loi grecque pour virer des collègues atteignant l'âge de 55 ans qui ont eu 3 enfants. Cette loi conçue dans l'intérêt des femmes mères de 3 enfants se retourne contre elles de part son utilisation forcée dans ce contexte de crise en Grèce.

Quant aux 4 détachés recrutés locaux qui restent actuellement à l'IFA, ils sont aussi sommés de partir sans que l'on se soucie si ils ont atteint leurs nombres de trimestres pour une retraite complète.

Voilà bien où mène la logique libérale qui a présidé à la création de l'EPIC « Institut Français » voulu par Kouchner et défendue par le gouvernement et le Président. Le passage par décret de tous les établissements culturels de l'Etat sous le sigle « Institut Français » n'est certainement pas étranger à de telles mesures qui vont hélas se multiplier si la machine infernale n'est pas stoppée !

La politique linguistique et culturelle à l'étranger appartient au domaine régalié de l'Etat, elle ne doit pas être livrée aux intérêts mercantiles. Ce n'est bon ni pour notre pays, ni pour les personnels. La FSU-MAE demande un changement de politique seul susceptible de préserver la langue et la culture française et d'éviter la casse sociale.

5. Le SNES sur le terrain : stage SNES Europe à Rome

Pour cette session 2011 du stage Europe, les représentants des sections de pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Hongrie, Portugal, Serbie, République Tchèque, Royaume Uni, Russie), d'établissements (Madrid, Milan) et le représentant du SNEP HDF étaient reçus à Rome.

La première demi journée a porté sur la **présentation du travail syndical dans les sections** en mettant en évidence les problèmes rencontrés, les avancées obtenues. Le travail syndical, cette année en Europe, a fortement été marqué par les actions importantes menées sur l'ISVL. Certaines sections ont été très fortement mobilisées et pour certaines de longue date. L'analyse de ces mobilisations et de leurs implications sur la vie syndicale des établissements a donc été au cœur des discussions. L'autre sujet qui est revenu de nombreuses fois, a été la question immobilière et ses incidences sur la vie des établissements et les frais de scolarité. Les autres questions ont souvent été abordées dans la suite du stage. Le SNES HDF s'étant largement investi dans la commission nationale des bourses, le stage abordait la question de la **Commission locale des bourses**. Un représentant SNES de la commission locale des bourses en Italie a fait bénéficier de son expérience les participants. Outre l'aspect technique, les difficultés de la représentation en CLB, cet exposé très instructif a été l'occasion de discuter de la politique des bourses pour l'étranger et notamment du droit des bourses pour les détachés. L'après-midi a entièrement été consacré aux questions relatives aux **résidents** (refus de renouvellement, situation financière et statutaire...) et à la **protection sociale des personnels** en Europe.

Le deuxième jour a été consacré à deux questions récurrentes dans le stage Europe. Celui de la **représentation des personnels en CCPL** a été développé avec notamment les problèmes d'obtention du temps partiel à l'AEFE

et de recrutement des résidents. Les questions de **syndicalisation**, en lien avec **l'activité des sections et les actions en Europe** ont permis aux représentants de mettre en avant l'activité de terrain et les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Aussi, comme à chaque fois, ce stage a été l'occasion de «revigorer» les participants grâce à la qualité des échanges. La qualité de l'accueil de la section SNES Italie et de celui de la direction du Lycée Chateaubriant de Rome a grandement participé à cette réussite.

Outre le stage, la venue en Italie d'un membre du SNES HDF, a permis la visite avec le responsable Italie à Milan et Turin. La situation de ces deux établissements est très différente. A Turin, la partie second degré de l'établissement est très restreinte. Les enseignants présents à l'heure syndicale d'information ont surtout exprimé leur sentiment d'isolement, de manque d'informations notamment dans le domaine administratif et leurs craintes pour l'avenir du second degré. A Milan, les questions ont surtout tourné autour de la situation de l'établissement après la réalisation du projet immobilier, des relations avec l'administration et les parents. La question de la limitation du nombre de participants aux stages de formation par le chef d'établissement a été un point important. Dans chaque établissement, ces thèmes ont été abordés avec le chef d'établissement. Ces questions et la situation de l'établissement de Naples ont ensuite été discutées avec le secrétaire général du SCAC.

6. Campagne de recrutement des résidents – rentrée 2012

La campagne de recrutement des résidents dans le réseau AEFÉ pour la rentrée 2012 a débuté le 22 décembre dernier avec la mise en ligne sur le site de l'AEFE (www.aefe.fr) des documents permettant de préparer le dossier de candidature.

Les candidats à des postes de résidents en [Espagne](#), au [Maroc](#) et en Tunisie (lien à venir) doivent saisir en ligne leur dossier de candidature sur les espaces dédiés des services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Date limite de clôture du dossier en ligne : 20 janvier à minuit.

Pour le Maroc et l'Espagne (informations sur la Tunisie non publiées à ce jour)

- CREATION DU DOSSIER
 - Ouvrir un dossier sur Internet (**à partir du 14 décembre 2011 au 20 janvier 2012**)
Renseigner le dossier en ligne à l'aide de la Notice explicative.
 - Clôturer ce dossier en ligne **avant le 20 janvier 2012, minuit.**
 - Télécharger et imprimer la fiche de candidature.
 - Envoyer le **dossier complet** au SCAC par voie postale.
- SAISIE DES VOEUX
 - Saisir les voeux, en ligne **du 15 janvier au 14 février 2012 (12h00 GMT)**
PROPOSITIONS DE POSTE : A compter du 12 mars 2012
 - TRES IMPORTANT : Les propositions de postes seront faites par courrier électronique exclusivement. Il est donc nécessaire de disposer d'une **adresse e-mail fonctionnelle** (non saturée) et de consulter très régulièrement sa messagerie après la CCPL.

Pour les autres pays, la notice individuelle de candidature est à envoyer **directement** à l'établissement avec toutes les pièces justificatives demandées. En raison des délais d'acheminement du courrier, il est conseillé aux candidats de vérifier auprès de l'établissement la bonne réception du dossier.

À partir du 16 janvier 2012 : publication de la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur le site de l'AEFE et sur les sites des établissements.

Mi février/fin février : date limite de candidature, fixée par chaque établissement ou service de coopération et d'action culturelle (SCAC).

12-16 mars 2012 : réunion des commissions consultatives paritaires locales de recrutement des résidents (CCPLA).

À l'issue des CCPLA, les candidats seront informés de leur classement par l'établissement ou le SCAC.

Les résidents sont régis par le [décret 2002-22](#) qui précise que « sont considérés comme personnels résidents, les fonctionnaires établis dans le pays depuis trois mois au moins à la date d'effet du contrat ». Le SNES se battra, comme à la campagne précédente, pour faire respecter cette règle, quand l'administration fait mine d'ignorer la priorité des vrais résidents sur les recrutements différés.

Les personnels recrutés hors du pays (résidents à recrutement différé ou « faux résidents ») doivent solliciter leur mise en disponibilité auprès de leur administration d'origine pour trois mois. Ils signent un contrat directement avec l'établissement pendant cette période. Ce contrat précise leur traitement, les conditions de leur accueil sur place, la couverture sociale... pendant la durée nécessaire avant la résidentialisation. Le SNES est opposé à ce type de recrutement et demande depuis de nombreuses années la modification du décret 2002-22. En effet, durant cette période de trois mois, la carrière est stoppée, un trimestre de cotisation retraite est perdu et la rémunération est locale. Elle peut varier de quelques centaines d'euros par mois (établissements conventionnés de Madagascar par exemple) jusqu'à l'équivalent du salaire France pour les établissements à gestion directe (EGD) pilotés directement par l'Agence.

Avant de candidater, il est donc fortement conseiller de bien se renseigner sur les conditions salariales durant ces trois premiers mois, sur le coût du logement mais aussi sur les frais d'écolage et droits de première inscription (de plus en plus élevés) si l'on a des enfants à scolariser. **Le SNES revendique la garantie, au moins du traitement indiciaire pendant les 3 mois de contrat local, ainsi que la gratuité des frais d'écolage (frais de scolarité + frais d'inscription) dans la mesure où les personnels ne toucheront pas l'avantage familial pendant cette période.**

Pour résumer, les candidatures des vrais résidents sont examinées dans un premier temps. Sont recrutés dans un second temps, des résidents à recrutement différé si des postes restent vacants. **Rappelons notre opposition à toute tentative de profilage des postes de résidents.**

Le SNES est très majoritairement représenté dans les commissions consultatives locales de recrutement (CCPL). Il est donc fortement conseiller de se syndiquer au SNES et d'envoyer une copie du dossier de candidature à nos responsables locaux qui siègeront en commission ou de les contacter pour toute information relative à une éventuelle candidature.

7. Carrière : hors classe, liste d'aptitude, préparer vos dossiers, contrôlez votre avis hiérarchique

Les collègues en poste à l'étranger, en Polynésie, à Wallis et Futuna et promouvables à la hors classe vont être invités par l'administration à alimenter leur CV I-prof (démarche identique pour les promotions par listes d'aptitude) et à renvoyer au ministère (par la voie hiérarchique) une fiche d'avis hiérarchique sur leur dossier. Nous rappelons que cet avis hiérarchique, au contraire de ce qui se passe en académie, ne peut être retranscrit in extenso sur I-prof car l'administration n'est pas en mesure de saisir sur cette application les avis reçus sur papier. Par conséquent, si vous n'avez pas pu lire l'avis porté par votre chef d'établissement sur votre fiche au moment de sa transmission, demandez-lui une copie de cet avis.

Chaque collègue a le droit d'avoir connaissance de l'avis hiérarchique porté pour chaque opération le concernant. En cas de refus, contactez le représentant du SNES dans votre établissement ou la section du pays. N'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale au secteur HDF du SNES.

Type d'opération	Calendrier	Dossier à constituer
<p>Accès au corps des professeurs certifiés</p> <p>CAPN courant mai habituellement</p> <p>WF : Wallis et Futuna NC : Nouvelle Calédonie PF : Polynésie française</p>	<p>Candidatures à saisir entre le 10 et le 31 janvier 2012.</p> <p>imprimé papier (remis par votre administration) ou téléchargeable sur SIAP, qui doit parvenir au vice rectorat (WF, NC, PF, Mayotte) ou à l'autorité de tutelle (MEN DGRH B2-4 pour les détachés étranger) le 7 février 2012 au plus tard</p>	<p>Imprimé + pièces justificatives (titres, diplômes, services...)</p>

<p>Accès au corps des professeurs agrégés</p> <p>(CAPN : fin mars 2012)</p>	<p>- accès à i-prof entre le 10 et le 31 janvier 2012 pour saisir CV+ lettre de motivation</p> <p>-dossier à renvoyer au bureau B2-4 du ministère (au vice rectorat pour les collègues de Nouvelle-Calédonie et de Mayotte)</p> <p>le 28 mars 2012 au plus tard.</p>	<p>- formulaire d'avis hiérarchique complété par le supérieur hiérarchique direct ; téléchargeable sur SIAP (fiche qui ne concerne pas les collègues de Mayotte et de NC, voir circulaire rectorale)</p> <p>+ pièces justificatives (titres, diplômes, services, parcours professionnel...)</p>
<p>Accès à la hors classe des certifiés</p> <p>(CAPN : fin juin 2012)</p> <p><i>(Tous les agents promouvables ont sur leur messagerie I-prof une fiche d'avis hiérarchique ainsi que des renseignements sur la constitution du dossier)</i></p>	<p>Connexion à i-prof dès maintenant pour alimenter votre CV</p> <p>La date limite fixée par le MEN pour enrichir son dossier n' pas été communiquée.</p> <p>Réception du CV (édition papier) et de la fiche d'avis hiérarchique au bureau DGRH B2- 4 du ministère jusqu'à fin mars 2012 généralement.</p> <p>Pour Mayotte et la Nouvelle-Calédonie : voir calendrier vice rectoral</p>	<p>* édition papier du CV i-prof</p> <p>* Pièces justificatives à envoyer au bureau B2-4 ou au vice rectorat (Nouvelle-Calédonie et Mayotte).</p> <p>* Pour les collègues hors académie, joindre une fiche d'avis hiérarchique, remplie par le supérieur hiérarchique direct ; fiche disponible sur I-prof ou sur votre boîte mël I-prof.</p>
<p>Accès à la hors classe des agrégés</p> <p>(BO pas encore sorti)</p> <p>Opération en 2 temps : CAPN 29^{ème} base: fin mai 2012 CAPN finale fin juin 2012</p> <p><i>(Tous les agents promouvables ont sur leur messagerie i-prof une fiche d'avis hiérarchique ainsi que des renseignements sur la constitution du dossier)</i></p>	<p>Connexion dès maintenant sur I-prof pour consulter/compléter votre dossier (CV)</p> <p>Dossier à renvoyer au bureau B2-4 fin février 2012 au plus tard généralement.</p> <p>Date non fixée par le MEN</p> <p>Pour Mayotte et la Nouvelle-Calédonie : voir calendrier vice rectoral.</p>	<p>*édition papier du CV i-prof</p> <p>-fiche d'avis hiérarchique complétée par le supérieur hiérarchique direct (disponible sur votre messagerie i-prof)</p> <p>*pièces justificatives du parcours professionnel</p> <p>Pour les collègues de Mayotte ou de NC, voir dispositions rectorales</p>

Remarque concernant la Nouvelle Calédonie

Les agents dont l'affectation en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna prendra effet en février 2012 pourront participer à ces promotions dans leur académie d'affectation actuelle, où sera examiné leur dossier. De même, les agents affectés en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna, dont l'affectation en métropole ou dans un département d'outre-mer prendra effet en février 2012, verront leur dossier examiné selon le cas par la Nouvelle-Calédonie ou, pour les agents affectés à Wallis-et-Futuna, par le bureau DGRH B2-4 du ministère.

Personnels hors académie

Les personnels hors académie relevant du bureau DGRH B2-4 (détachés dans l'enseignement supérieur, auprès d'une administration ou auprès d'un organisme implanté en France, personnels mis à disposition, personnels en position de détachement à l'étranger, affectés à **Wallis-et-Futuna**, ou mis à disposition de la **Polynésie française**) devront enrichir leur dossier et faire acte de candidature via i-Prof sur le site du ministère. « Se connecter à I-Prof pour les enseignants hors académie »).

Rappels

- Les personnels exerçant à **Saint-Pierre-et-Miquelon** relèvent désormais du rectorat de l'académie de Caen et doivent donc se connecter au serveur I Prof de l'académie de Caen et suivre les instructions en ce qui concerne les accès à la hors classe et aux différents corps par liste d'aptitude.
- Les personnels exerçant en **école européenne** sont gérés par le rectorat de l'académie de Strasbourg et doivent donc se connecter au serveur I Prof de l'académie de Strasbourg et suivre les instructions.

Aux dernières élections professionnelles les personnels ont confirmé le SNES-FSU dans sa position fortement majoritaire. Les CAPN d'avancement d'échelon, hors classe, listes d'aptitude, etc., sont une étape importante dans la gestion de carrière des personnels. Le rôle des commissaires paritaires SNES est primordial pour la défense d'un traitement équitable des dossiers.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP